J.A. MARTIGNY, vendredi 30 janvier 1959 — N° 13

99e année

ABONNEMENTS
Suisse . . . . . Fr. 16,50
Av. Bulletin off. Fr. 24,50
Etranger. . . . . Fr. 24,50
Av. Bulletin off. Fr. 31,50
Chèques post. II c 58
Joindre 20 ct. pour changement d'adresse

Rédaction et Administration : Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ
ANNONCES : 13 ct. le mm. ou son espace
RÉCLAMES : 26 ct.
Avis mortuaires : 30 ct.
Régie des annonces : Publicitas Sion et succursales

Le suffrage féminin

Le texte constitutionnel

Voici sur quel texte le peuple suisse aura à se prononcer dimanche :

« La constitution fédérale est modifiée comme il suit :

Art. 74

Les Suisses et les Suissesses ont les mêmes droits et les mêmes devoirs en matière d'élections et de votations fédérales.

Ont le droit de prendre part à ces élections et votations tous les Suisses et toutes les Suissesses âgés de vingt ans révolus qui n'ont pas été privés de leurs droits civiques en vertu du droit fédéral ou de la législation du canton de domicile.

La Confédération peut édicter les dispositions législatives uniformes sur le droit de prendre part aux élections et votations en matière fédérale.

En matière cantonale ou communale, le droit du lieu de domicile est applicable. Les cantons restent libres d'instituer le suffrage féminin en matière cantonale ou communale ».

Comparaison n'est pas raison

L'un des principaux arguments des féministes — et des plus tristes, car ici encore leur tentative s'accompagne d'une profonde méconnaissance de la démocratie suisse ! — consiste à évoquer l'exemple de très nombreux pays où le droit de vote a été accordé aux femmes. N'avons-nous pas honte d'être avec le Liechtenstein un « îlot » en Europe, et de nous trouver en compagnie de quelques rares nations « arriérées » de l'Amérique du Sud ou de l'Islam ?

Première remarque ; nulle part, le suffrage féminin n'a été introduit par la volonté populaire ! Dans certains cas, il a été instauré par un acte révolutionnaire d'un gouvernement révolutionnaire : U.R.S.S. et France. Ailleurs, il l'a été par le parlement sans consultation populaire. Les hommes, et encore moins les femmes, n'ont jamais été consultés au préalable. Beaux exemples pour notre démocratie !...

« Il ne faut pas oublier que pour être significatives et valables, disait fort bien M. Chamorel au Conseil National, les institutions doivent refléter réellement un certain état des mœurs. Une république nègre peut instituer le suffrage féminin, elle n'en restera pas moins une république nègre. Tandis que la Suisse a multiplié les signes et les preuves de sa maturité politique. »

Seconde remarque : le droit accordé dans ces pays étrangers est un simple droit d'élection, non de votation. Tous les trois ou quatre ans, on dépose une liste de noms dans une urne. Cela a peu de signification pour une démocratie directe comme la nôtre où l'on vote fréquemment sur des lois ou des modifications constitutionnelles.

Je demande à nos suffragistes : échangeriez-vous les droits d'une Suissesse qui ne vote pas contre ceux d'une électrice des pays satellites par exemple? Ces pays qu'on nous cite en exemple pour nous mettre le rouge au front...

La réponse ne peut qu'être négative. Car non seulement les « droits » des femmes à l'étranger ne recouvrent qu'une réalité fort mince, sinon illusoire, mais la situation et l'influence de la femme suisse dans la vie économique, sociale et politique sont plus importantes qu'ailleurs. Selon les cantons, elle peut être magistrat judiciaire, juré, prud'homme ; elle fait partie de diverses commissions communales et cantonales (éducation, assistance, hygiène, tutelles) ; elle est représentée dans plus de 30 commissions fédérales d'experts. On pourrait allonger la liste.

En bref, nous n'avons de leçons à recevoir de personne, et nos féministes seraient bien inspirés d'établir des comparaisons moins superficielles. CB

L'avis de M. Paul Chaudet président de la Confédération

Dans les conditions présentes de notre Etat politique, économique et social, le droit de vote de la femme est tout simplement et d'abord une question d'équité.

Le Conseil fédéral considère que ce droit se justifie également pour d'autres raisons. La législation moderne s'étend en effet à un grand nombre de domaines où la femme joue un rôle de premier plan. Songeons à toutes les dispositions légales qui touchent à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, à la protection de la famille, aux conditions de travail, aux mesures nécessaires pour assurer la santé publique, aux actions sociales à promouvoir en faveur de la vieillesse, des veuves, des orphelins ou des invalides. On pourrait citer beaucoup de secteurs d'activité où l'intervention de l'Etat doit répondre aux besoins créés par l'évolution machiniste et les transformations structurelles qui en résultent dans l'organisation de la société.

Comment pourrait-on prétendre limiter, dans une telle évolution, les influences de l'intuition et de la sensibilité féminines aux seuls rayons d'action où cette influence s'est exercée jusqu'à maintenant !

A de plus larges besoins doit correspondre un élargissement du cercle des responsabilités. Il serait faux de vouloir spéculer sur les modifications qui pourraient s'opérer dans le rapport des forces politiques pour élever un barrage à une intervention plus directe et plus poussée de la femme dans la vie publique. La nature des problèmes qui se posent appelle l'introduction du nouveau droit, que nous devons admettre comme un progrès ; nous devons le réaliser assez tôt pour que le pays suisse y trouve des éléments d'avancement et de profit sur le plan de sa dignité et de son bonheur.

Paul Chaudet,
Président de la Confédération.

Ah ! Ce 1er février

Un de nos fidèles abonnés nous écrit :

En a-t-on de la peine à se faire une idée de ce que l'on doit voter !

Lisons Francis, il paraît presque avoir raison ; lisons Fernand, on croirait qu'il n'a pas tort. En attendant, on est dans le doute.

Maintenant lisons l'article 4 de la Constitution fédérale « où il est écrit que tous les Suisses sont égaux devant la loi ». Il n'y a, en Suisse, ni sujet, ni privilège de lieu, de naissance, de personnes ou de familles. Alors, être né mâle avec droit de vote, n'est-ce pas un privilège ?

Nous vivons donc en dérogation avec l'art. 4. Je prétends que sans même modifier la Constitution, les femmes devraient avoir droit de voter.

D'aucuns font allusion au Christ qui a choisi des hommes pour apôtres. Mais il a dit en s'adressant au monde : « Vous devez tous être des apôtres » ; à ce moment-là je pense bien qu'« Il avait visé les femmes aussi ».

Croyez-vous peut-être que l'Eternel ne pense pas aux femmes également quand il dit : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ? »

Allons, allons, ne tergiversons pas ; il ne faut pas que la femme soit notre égale seulement quand on fréquente, mais toujours et en tout. G.

Réponses à quelques arguments

● Tout citoyen suisse doit attendre trois mois avant de pouvoir voter dans la nouvelle commune ou le nouveau canton où il s'établit. C'est normal.

Mais, avec le suffrage féminin fédéral, une étrangère épousant un Suisse pourrait exercer immédiatement son droit de vote et de suffrage. Est-ce normal !

● Un slogan : La femme occupe une place toujours plus importante dans notre vie économique. Elle travaille, elle est indépendante et paie ses impôts.

La réalité (telle que la reconnaît le message du Conseil fédéral) : « L'activité professionnelle de la femme suisse a diminué, même en chiffres absolus, en dépit de l'augmentation simultanée de la population féminine. (...) L'affirmation que l'activité professionnelle de la femme se serait sensiblement développée n'est pas confirmée par les données de la statistique (...). Il apparaît que la proportion des femmes travaillant en fabrique est en régression constante. Mais on constate une tendance à la régression aussi dans les autres professions, tandis que la proportion des femmes occupées dans l'économie domestique est en légère augmentation ».

● Combien de fois n'a-t-on pas lu, sous la plume d'ardents suffragistes, que nous devrions avoir honte d'être en compagnie du Yemen et de l'Arabie séoudite parmi les rares pays qui n'ont pas octroyé le droit de vote aux femmes !

On apprécie la bonne foi de cet argument quand on sait que dans ces deux pays, les hommes ne votent pas non plus !

● « Les femmes ont été consultées en plusieurs endroits. Ces consultations ont montré que les femmes, dans leur grande majorité, demandent le droit de vote ».

Cette affirmation est fausse. Quand on dit « les femmes dans leur majorité », cela signifie « toutes les femmes ». En réalité, les majorités de femmes réunies dans le canton de Genève, dans le canton de Bâle-Ville et dans la commune de Zurich, représentaient respectivement 49,5 %, 43,3 % et 66,9 % de l'ensemble des femmes.

Il n'y a qu'à Zurich qu'on peut affirmer que la majorité des femmes (et non « les femmes ») désirent le droit de vote.

De là à ces ambitieuses généralisations, il y a un fameux pas...

● Si l'on jette un coup d'œil au-delà de nos frontières, on constate par exemple en France que la participation des femmes dans les luttes du forum est en net recul. La vague de l'immédiat après-guerre est retombée. Il y a trois fois moins de femmes aujourd'hui au parlement français.

Assemblée des délégués de la Jeunesse radicale valaisanne

RIDDES, SALLE DE L'ABEILLE, DIMANCHE 1er FEVRIER

PROGRAMME :

I. A 13 heures 30 : Rassemblement sur la place de la gare. Défilé avec le concours de la fanfare l'Abeille.

II. Assemblée des délégués.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du protocole ;
2. Lecture des comptes ;
3. Rapport présidentiel ;
4. Agir ;
5. Congrès 1959 ;
6. Revision des statuts ;
7. Finances, divers ;
8. Nominations statutaires ;
9. Programme d'activité ;
10. Divers.

III. Allocutions de MM. Marcel Gard, président du Conseil d'Etat ; Max Crittin, président du PRV ; Arthur Bender, président de l'association radicale du district de Martigny.

Après l'assemblée, un vin d'honneur sera servi dans la salle de l'Abeille.

Ne manquez pas de venir nombreux à Riddes !

Suffrage féminin : OUI

Un vote positif permettra à nos autorités fédérales d'agir dorénavant en se fondant sur la volonté de la majorité de la population suisse adulte alors que le droite de vote n'appartient aujourd'hui qu'à 42,8 % de la population adulte. Que le suffrage universel souffre des exclusions à raison de l'âge, de l'insanité d'esprit, de l'indignité, toute personne censée l'admet sans discussion. Tolérer d'autres exceptions, plus spécialement tolérer que les femmes soient privées de l'exercice des droits politiques, c'est condamner la nature même de notre régime démocratique.

Nous vivons une époque où la collectivité a besoin de la collaboration du plus grand nombre possible d'individus. Les développements de la technique et de l'économie accroissent sans cesse le rayon d'intervention de l'Etat et restreignent simultanément l'initiative individuelle. Cet accroissement des pouvoirs de l'Etat doit être compensé par un intérêt redoublé des citoyens pour les affaires publiques, par une participation d'autant plus nombreuse à chaque scrutin.

Les questions soumises à l'appréciation du peuple suisse ces dernières années intéressent directement les hommes et les femmes. La maîtresse de maison ne peut demeurer étrangère à toutes les prescriptions de caractère économique, qu'il s'agisse du statut de l'agriculture, du contrôle des prix, de mesures destinées à lutter contre la pénurie des loyers, de l'approvisionnement du pays en blé. Toute réglementation relative au travail, à l'exercice d'une profession, aux assurances sociales touche les hommes et les femmes ; par les impôts et autres contributions dont elle s'acquitte envers la Confédération, la femme est intéressée au même titre que l'homme aux finances fédérales. La femme doit prendre sa part de responsabilité concernant les

(Suite en 2me page)

Pressing Pressing Pressing

- Nettoyage chimique à sec
- Repassage à la vapeur
- Détachage
- Décatissage
- Imperméabilisation
- Stoppage
- Atelier sur place avec la meilleure installation
- Service dans les 24 heures
- Teinture

H. Kummer, rue des Hôtels, Tél. 026 - 6 19 74, Martigny

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY

Tél. 6 12 75 — Compte de chèques postaux II c 1000

Capital et réserves : Fr. 2 200 000,—

Crédits commerciaux — Crédits de construction — Prêts hypothécaires et sous toutes autres formes — Dépôts à vue ou à terme en compte courant — Carnets d'épargne — Obligations à 3 et 5 ans — Gérance de titres

(Suite de la 1re page)

dispositions servant à notre défense nationale, tout spécialement en matière de protection civile. De même la protection de notre pays contre les radiations atomiques touchent au plus haut point la femme et ses enfants. Le domaine du cinéma, de la radio, de la télévision la préoccupent.

Il est anormal d'exiger à notre époque que les femmes adultes qui représentent plus de la moitié de la population connaissent et respectent notre constitution fédérale et nos lois en assistant passivement à toutes les modifications de nos institutions, quelles que soient leurs répercussions. Il faut au contraire encourager toute la population à se préoccuper du sort et de la prospérité du pays.

Conscient que l'union fait la force, tout citoyen inspiré par un sentiment de justice et d'équité optera pour la coopération des femmes en matière de politique fédérale, témoignant ainsi que la volonté du peuple c'est la volonté des hommes et des femmes de notre pays.

Denise Berthoud, avocat,
présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses.

Le suffrage féminin et son aspect électoral

C'est nier la lumière du jour que de prétendre que le vote des femmes n'a pas un caractère politique. Il n'est qu'à observer que son introduction exige une modification de la Constitution, la loi politique essentielle requérant, pour entrer en vigueur, la double majorité des électeurs et des cantons. Bien plus : le propre du vote féminin est d'étendre — et combien ! — le cercle des électeurs suisses. Ce problème est donc aussi d'ordre électoral.

Aussi bien il est normal que beaucoup de citoyens avisés se demandent quelle sera la répercussion du suffrage féminin sur les effectifs des partis politiques. Pas n'est besoin de jouer au prophète pour affirmer que les tout premiers bénéficiaires seront les partis extrêmes de gauche et de droite : les socios-communistes et les « réacs » de tendance fanatique et fasciste. Cela est dans la nature des choses et dans l'état d'âme extrême que font naître leurs doctrines et leurs programmes principalement revendicatifs favorables à l'excitation.

C'est apparemment ce qui explique l'unanimité frappante de ces maîtres de la démagogie en faveur du vote des femmes.

Les conservateurs, eux, n'auront pas grand'chose à gagner avec ce dernier. Encore que si l'expérience se révélait par trop fâcheuse, ils auront la ressource de supplier de voler à leur secours un monde dont ils savent que l'influence est particulièrement grande sur la femme.

Reste le parti radical. Oh ! celui-là il aura tout à perdre. Même qu'une double majorité acceptante dimanche pourrait lui être funeste, au moins dans quelques cantons. C.

J. R. V.

Suffrage féminin

Dans sa dernière assemblée, le comité cantonal de la JRV s'est prononcé à l'unanimité en faveur du suffrage féminin, après avoir procédé à un échange de vues au cours duquel il a examiné la plupart des arguments favorables ou hostiles à l'octroi des droits civiques à la femme suisse en matière fédérale.

Le comité, s'appuyant sur la liberté de vote préconisée par le PRDV pour le scrutin du 1er février, recommande aux Jeunes radicaux valaisans de ne déposer un bulletin dans l'urne qu'après mûre réflexion, et il ne dissimule pas son espoir de voir l'équité prendre le pas sur toute autre considération dans l'importante question qui va être posée au peuple suisse dans quelques heures.

Comité cantonal.

Mme A. Brochellaz.
Samedi-dimanche : ORCHESTRE

La situation à la veille du scrutin

Très sagement, après avoir entendu des rapports « pour » et « contre » et après avoir débattu le problème sur toutes ses faces, le Congrès du parti radical-démocratique suisse s'est abstenu de donner une recommandation de vote, un « mot d'ordre » si l'on veut, bien que nous n'aimions pas du tout ce terme, au sujet de la votation fédérale du 1er février prochain.

En effet, partisans et adversaires se sont comptés en nombre sensiblement égal à l'issue des délibérations sur le suffrage féminin et la décision de liberté de vote s'imposait.

Cette sagesse a été le fait, également, du comité central du parti radical-démocratique valaisan qui, devant la quasi égalité des forces « pouristes » et « contristes » en présence, a conclu à la liberté de vote.

Cette décision fait un devoir au « Confédéré » d'informer le plus complètement possible ses lecteurs aussi bien en faveur que contre le suffrage féminin. C'est pourquoi l'organe des radicaux valaisans tâche de tenir la balance au plus juste entre les uns et les autres. Que chacun se fasse donc une opinion, en toute objectivité, c'est notre vœu.

Ne vous attendez donc pas à une conclusion, sur le fond, de notre part. Le rédacteur d'un journal adoptant une attitude neutre, puisque le parti dont il est l'organe a voulu cette neutralité, se doit de rester en dehors de la bataille. Cette attitude ne procède pas d'une crainte quelconque. Il est plus dangereux, comme nous essayons de le faire, de nous aventurer sous les feux croisés des deux camps pour tenter de dégager une situation que de se ranger carrément de l'un ou de l'autre côté : là, on se fait tirer dessus par tous les fusils à la fois, ici, on n'essuie que le feu d'en face !

La première constatation que chacun peut faire en suivant le déroulement de la campagne électorale, est que le nombre des hésitants va croissant partout où les citoyens ont eu l'occasion de suivre des assemblées d'informations contradictoires.

Ceci est un hommage direct à la valeur des conférenciers des deux camps, qui ne laissent pas à « l'adversaire » opérer la moindre brèche dans leur argumentation... Des deux côtés, la cause est brillamment défendue et ce sera, quoi qu'il arrive, un premier succès de ces dames et demoiselles que d'avoir réussi à semer une telle perplexité parmi le corps électoral...

Plus la chronique des décisions pour ou contre le suffrage féminin s'allonge, plus elle grossit celle des... indécisions !

Vous pouvez constater aussi que les résolutions des divers Congrès ou Assemblées de délégués échappent à toute considération d'appartenance politique, à toute préoccupation partisane.

Ici, tel parti recommande de voter oui ; là, les délégués du même parti décident un non résolu ; ailleurs, les avis sont tellement partagés que l'on s'en tient à la liberté de vote.

Rarement le citoyen suisse n'aura été aussi indécis en entrant dans l'isoloir, le 1er février prochain.

Qui pourrait lui jeter la pierre, quand on sait que chez ces dames et ces demoiselles, premières intéressées au sort de la consultation populaire, les positions sont tout aussi divergentes...

En effet, en consultant avec la plus grande objectivité toutes les résolutions prises jusqu'ici soit du côté des hommes, dans le cadre des partis, soit du côté « sexe faible », dont l'avis s'exprime par le truchement d'associations ou de consultations préliminaires, il est impossible de dégager un pronostic sérieux.

Une autre constatation réjouissante est de voir l'intérêt que soulève le suffrage féminin. La bonne, l'excellente santé de notre démocratie se manifeste en cette occasion. Pour une fois qu'une votation fédérale n'implique aucun intérêt matériel, pour une fois, disons-le carrément, qu'il n'est pas, directement ou indirectement, question d'argent, on pouvait penser que la chose laisserait froid le corps électoral. Pas du tout.

On se bat chevaleresquement pour nos dames et nos demoiselles, on s'excite, on se passionne. On débat le pour et le contre avec ferveur et personne ne peut être accusé, en cela, de poursuivre un intérêt direct. C'est de la bonne guerre, la guerre des idées et des principes. Mais le chiendent, c'est que l'on ne sait comment agir pour plaire au sexe dit faible ! Là où l'épouse est pour, le problème est facile. Mais prenez ce mari qui est « pour » et dont la femme le supplie de voter non !

En définitive, il faut faire confiance en la sagesse des électeurs pour décider... s'il y aura ou non des électrices. Devant cette situation, bien des citoyens préféreront peut-être s'abstenir que de faire pencher la balance, par un vote sans conviction, d'un côté ou de l'autre. Logiquement, on ne pourra pas leur en faire grief. Ils se disent que si, au tribunal, le doute profite à l'accusé, ici, il n'y a pas d'accusé et leur doute ne doit profiter... ni nuire à personne.

Gérald Rudaz.

Ceci est une opinion

Dimanche soir, nos compagnes sauront le sort que nous leur aurons réservé.

Il faut regretter que cette votation ait été précédée d'une campagne de presse aussi violente qu'injustifiée. Bien souvent, les articles ont visé plus l'auteur de l'opinion adverse que l'objet de la discussion. Une telle manière de faire est plus que navrante et dénote un état d'esprit si bas qu'il ne vaut pas la peine de s'en préoccuper.

Par contre, nous devons reconnaître la pondération et l'objectivité avec lesquelles le problème du féminisme a été traité tant à la radio qu'à la télévision.

Personnellement nous ne pouvons nous faire à l'idée que l'on accorde une telle importance à un problème qui en a si peu. S'il n'y avait plus que ce stade à atteindre pour la perfection de notre démocratie, nous voulons bien admettre que nous puissions y perdre un peu de temps, mais le nombre de questions plus urgentes et plus importantes à débattre est tel que l'on est bien obligé de penser quelquefois aux avertissements que Démosthène prodiguait aux Athéniens.

Trop souvent on semble oublier qu'il existe entre l'homme et la femme une différence physiologique. D'autre part, si l'homme apporte dans un débat l'élément raisonnant (nous ne disons pas raisonnable) la femme ne peut, de par sa constitution même, n'y apporter que l'élément passionnel. Tôt ou tard les féministes en feront la découverte.

Mais ce qu'il faut avant tout crier sur les toits, c'est qu'au regard des législations en vigueur dans les pays européens, la femme suisse est celle qui a le plus de prérogatives et celle qui peut le mieux exprimer son opinion. Le droit de vote devient complètement superflu. Et cela nous voudrions bien que les spécialistes du droit comparé puissent nous démentir.

Les individualistes à outrance veulent faire de l'homme et de la femme deux êtres distincts, complets par eux-mêmes, des personnalités différentes jouissant des mêmes droits alors que tout dans l'essence même de ces deux êtres, leur comportement, leurs réactions vitales montrent qu'ils sont des êtres complémentaires. Mettre le signe égal entre l'homme et la femme à quel titre que ce soit, politique, économique ou autre est un postulat démenti sans cesse depuis la création.

On fait aussi grand cas aujourd'hui de la position de certains princes de l'Eglise catholique. Les opinions exprimées sont des opinions personnelles qui n'engagent que leurs auteurs et non des dogmes de foi. D'ailleurs, les évêques ne sont pas tous du même avis sur cette question, tant s'en faut.

Dans notre pays, rien ne s'oppose au développement harmonieux des facultés féminines, et cela dans tous les domaines. Accorder le droit de vote aux femmes signifie aplanir toutes les discussions existant aujourd'hui entre la femme et l'homme tant dans la loi que dans la constitution. Une révision du droit civil dans ce sens est tellement impensable que nous n'hésitons pas à dire que ce serait pour la famille un danger immense. On entend dire aussi que l'accord du droit de vote aux femmes est un postulat de la déclaration des droits de l'homme, de la justice et de la démocratie. Je me demande sur quelle argumentation se basent ceux qui avancent de tels propos. Peuvent-ils nous donner une définition de la justice et de la démocratie, pour justifier leurs positions ?

Ce sont là des phrases creuses, lancées pour capter l'attention des intelligences faciles à convaincre, des slogans pompeux propres à induire l'électeur en erreur. Un fait est là. Il est étonnant de voir combien de gens retrouvent une vigueur jusqu'ici endormie pour dénoncer l'injuste inégalité entre l'homme et la femme alors qu'ils sont parfaitement indifférents quand il s'agit de problèmes vitaux pour certains secteurs de l'économie suisse, problèmes beaucoup plus urgents et importants.

Notre attitude sera négative, sans passion et sans haine, et nous ne croyons pas que cette attitude soit une injure à l'adresse de la femme suisse.

Dans l'organisation de la cité-ruche, la reine éloigne inexorablement les mâles car elle sait que la dualité dans le commandement ne peut qu'engendrer la guerre. Prenons-en de la graine et faisons à la femme suisse le plus beau des cadeaux en la laissant à sa vraie place.

j. c.

Patinoire de Martigny

Dimanche 1er février, à 14 h. 30

VIÈGE

MARTIGNY

Championnat suisse

Coup d'Etat à Monaco ?

Le prince régnant Rainier III a, par une ordonnance, aboli les institutions de la Principauté de Monaco et redistribué provisoirement les pouvoirs.

Cette décision a été prise par le prince parce qu'il jugeait que son autorité n'était plus qu'un symbole, à force d'empiètements et de grignotages.

L'affaire est grave. Au Conseil National, on parle d'un véritable coup d'Etat. Le prince Rainier s'est attribué des pouvoirs absolus. La dissolution des Assemblées s'accompagne d'un plan de réformes des institutions et de l'administration.

Mon code de BONHEUR CONJUGAL

Lisez Sélection de Février, vous y trouverez 7 règles faciles à suivre... et à appliquer tout de suite. Achetez, dès aujourd'hui, votre Sélection de Février.

SPECTACLES

Cinéma ETOILE - Martigny

Le film tant attendu et dont on parle. L'événement cinématographique de la saison : LE PONT DE LA RIVIERE KWAI, avec William Holden et Alec Guinness. Présenté en cinémascope et en technicolor, ce film d'une exceptionnelle grandeur, est une œuvre humaine et pathétique. L'un des plus beaux films qui ait jamais été réalisé !

Attention ! Retenez vos places. Location permanente. Tél. : 6 11 54.

Prix imposés : Fr. 4,— 3,50 3,— et 2,50.

Horaire des séances : Tous les soirs à 20 heures 30 précises. - Matinées : Samedi 31 janvier, à 14 h. 30. Dimanche 1er février, à 17 h. précises.

Dimanche 1er février, à 17 h. :

Clark Gable et Burt Lancaster, héros magnifique de la plus gigantesque des batailles navales, dans L'ODYSSÉE DU SOUS-MARIN NERKA.

AU CORSO

2ème EPOQUE DES « MISERABLES »

L'énorme succès remporté par la 1ère époque du plus grand film français de tous les temps : LES MISERABLES, nous dispense de tout commentaire.

Pour ceux qui n'auraient pas vu la 1ère époque, un résumé sera projeté avant la 2ème époque ; ainsi donc cette suite sera compréhensible pour tous.

Attention à l'horaire : Jusqu'à dimanche en soirées à 20 h. 30. Dimanche matinée à 14 h. 30 et vu le succès, matinée supplémentaire à 17 h. (après le match de hockey Martigny—Viège). Profitez de la séance de samedi et des 2 matinées de dimanche. Location au 6 16 22 dès 19 h. 30 en semaine ; dimanche dès 13 h. 30 et toute la journée. Prix habituel des places.

Au Ciné MICHEL - Fully

Jusqu'à dimanche 1er février (Dimanche : 14 h. 30 et 20 h. 30) :

SANS FAMILLE. Le chef-d'œuvre d'Hector Malot, interprété par Pierre Brasseur, Gino Cervi, Bernard Blier, etc. En couleurs.

Dimanche 1er février, à 14 h. 30 : Séance spéciale pour enfants (dès 7 ans).

Cinéma REX - Saxon

Jusqu'à dimanche 1er février (Dimanche : 14 h. 30 et 20 h. 30) :

Un film explosif d'un réalisme impitoyable ! Plus fort que «Graine de violence» : MARQUE PAR LA HAINE, avec Pier Angeli et Paul Newman. L'histoire d'un « dur ». Ni la loi, ni la violence, ne pouvaient le mater !

CINEMA D'ARDON
RIVIERE SANS RETOUR

Une nature rude et sauvage, les flots tumultueux d'une rivière réputée infranchissable, sont le cadre aux aventures spectaculaires où s'affrontent par cupidité des êtres sans loi, sans peur et sans pitié. - Seules les dernières techniques modernes conjuguées aux couleurs et au cinémascope avec des acteurs de la valeur de Marilyn Monroë, Robert Mitchum, Tommy Rettig, pouvaient nous restituer un spectacle d'une telle ampleur.

Samedi et dimanche, à 20 heures 30. (Dès 16 ans).

Cinéma de RIDDES

« Un Don Camillo français », c'est ainsi que l'on a appelé le grand film comique MON CURE CHEZ LES PAUVRES, qui passe au cinéma L'Abeille de Riddes. Animé par les meilleurs actuers comiques français, c'est-à-dire Yves Deniaud, Arletty, Raymond Bussières, Jean Tissier, Pauline Carton, Annette Poivre, etc., ce film vous promet une bonne soirée dans la gaîté. La presse déclare : « Un film d'une robuste santé, qui nous assure une heure et demie de détente, sans que l'on ait à rougir de l'avouer ».

Samedi et dimanche, à 20 h. 30. Dimanche: pas de matinée.

La cinquième République française connaît aussi ses scandales

A-t-on assez médit de la Quatrième République ! A-t-on assez parlé de « système décadent » et de « pourriture » ! La raison force à constater que chaque régime a sa force et ses faiblesses et que la vertu absolue n'est l'apanage de personne.

En effet, à peine installée, dans cet élan de rénovation nationale qui a fait le succès du général de Gaulle et de l'UNR, la Cinquième connaît déjà ses scandales.

Le premier est celui de la spéculation sur l'or.

Informés, — on ne sait comment et par qui, mais certainement par des notables bien placés et bien au courant — de la prochaine dévaluation, des spéculateurs ont fait des fortunes avec ce précieux renseignement.

On cherche, maintenant, d'où viennent ces fuites. Une enquête est ouverte. Mais trouvera-t-on ou voudra-t-on trouver les responsables ?

C'est moins sûr que les impôts, comme disent les concierges...

Le deuxième scandale est celui des « ballets roses ». Au pavillon Butard, propriété de l'Etat, prêté pendant l'exercice de ses fonctions au président de l'Assemblée nationale française, il s'est passé de drôles de choses. Ces parties fines avec la collaboration de petites danseuses devaient certainement être interdites aux moins de seize ans... Le juge d'instruction chargé de l'enquête sur cette scabreuse affaire implique plus de 20 personnes. Et parmi elles, paraît-il, M. le Trocquer, socialiste, président sortant de l'Assemblée nationale. Ce dernier a publié un démenti mais le juge d'instruction a affirmé qu'il était bel et bien impliqué.

†

Profondément touchée par les très nombreux témoignages de sympathie reçus lors de leur grand deuil et dans l'impossibilité de répondre à chacun, la famille de

Monsieur Michel PAPILLOUD

à Vétroz, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont pris part à leur grand chagrin et les prie de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

†

LE HAUT-PAYS
culture et traditions valaisannes

a le triste devoir de faire part à ses sociétaires et amis, à Genève et en Valais, du décès de son très cher Président

Alexandre MAGNIN

La Messe de sépulture sera célébrée le vendredi 30 janvier, à 11 h. en l'église de Compesières. Honneurs à la sortie du cimetière.

19e Coupe de Saxon

Le Ski-Club a le plaisir d'annoncer sa traditionnelle Coupe de Saxon inscrite au calendrier de la FSS, pour les 7 et 8 février prochain.

La commission technique met tout en œuvre pour assurer aux participants des conditions optimums. La piste de descente, d'une longueur de 2 km. 500 sera balisée dimanche déjà et, innovation intéressante, elle sera ouverte aux coureurs avec chronométrage des temps dimanche 1er février, de 12 à 13 heures.

La grande partie des skieurs de notre région connaissent les pentes de La Luy ; il parait tout de même intéressant de souligner les principales caractéristiques de cette région. De la gare de Saxon à La Luy, un service de jeep amène les skieurs à proximité de la cabane propriété du ski-club, dans le temps record de 20 minutes. De cet endroit, le téléski d'une longueur de 1 km. amène les coureurs à 15 minutes du départ de la descente. Celle-ci ne peut évidemment prétendre au titre de difficile mais comporte tout de même quelques difficultés qui opèrent une sélection impitoyable des valeurs. Un autre fait qui mérite d'être rappelé : la réunion des cinq clubs de plaine que sont Charrat, Saxon, Fully, Ardon et Saillon, pour la construction en commun du téléski. Cette installation d'un débit horaire de 200 personnes a permis de maintenir le flambeau du ski dans cette région du centre. Cette 19e Coupe de Saxon est déjà assurée de la participation de nombreux coureurs. Plusieurs membres de l'équipe valaisanne de ski qui se trouvent actuellement aux championnats valaisans nous ont également assuré leur participation.

Nous vous soumettrons la semaine prochaine le programme complet de cette manifestation qui peut se targuer d'avoir à son palmarès les noms des grands skieurs qui ont atteint la classe internationale.

Le chef de l'enseignement avise les membres qu'un cours sera donné dimanche 1er février sous la direction d'un coureur chevronné et par les moniteurs du club.

Festival des Musiques du Bas-Valais

La fanfare « L'Espérance » de Vionnaz vous rappelle qu'elle organise, les 30 et 31 mai 1959, le XXIXe Festival des Musiques du Bas-Valais.

Depuis un certain temps déjà, les diverses commissions sont à l'œuvre afin d'assurer à cette manifestation le succès qu'elle mérite.

Flatteuse nomination

En avril prochain aura lieu à Wiesbaden, Allemagne, le Congrès européen du Lions Internationale. Cette manifestation revêt une importance particulière du fait que, pour la première fois, les Directeurs Internationaux de tous les pays du monde où le lionisme est représenté ainsi que les membres du Bureau directeur de Chicago, y assisteront. La Suisse et la Principauté de Liechtenstein, chargées de l'organisation de la Commission des relations internationales ont élu à l'unanimité à la présidence de cette importante commission M. Alexandre Théler, directeur de l'Institut de commerce de Sion.

Nos vives félicitations pour cette nomination qui, une fois de plus, met à l'honneur Sion et le Valais.

La traditionnelle Revue du Théâtre municipal de Lausanne

« En avant... Mars »

« En avant... Mars » tel est le titre dynamique et conquérant de la nouvelle revue qui, du 12 février au 1er mars prochain, fera les beaux soirs du Théâtre municipal de Lausanne.

Organisateurs et artistes ont uni leurs efforts pour mettre au point un programme riche et varié, alliant la grâce de la danse et la richesse de la parure, la saveur pittoresque des bons mots et du cru du terroir — nous pensons en particulier à certaines scènes de charme où de ravissants mannequins présenteront les derniers modèles créés par les broderies de St-Gall.

La présence d'interprètes tels qu'Irène Vidy, Irène Rosé, Jean Davan, Talmès et Bernard Junod suffirait seule à créer une ambiance propre à dérider les plus moroses des spectateurs ; mais avec Alfred Rasser comme partenaire, ce sera le fou-rire qui gagnera la scène. Personne ne résiste en effet au talent comique de ce grand acteur, bien connu en Suisse alémanique, sous les traits de l'hilarant soldat Läppli.

Gaîté et charme aussi, puisque deux corps de ballets participeront au spectacle : le nouveau ballet de Jacqueline Farelly présentera en vedette le couple de danseurs napolitains Sonia Lo Giudice et Tony Ferrante, du Théâtre San Carlo de Naples, tandis que le ballet Bentyber de Paris évoluera sur la scène au son de la voix charmeuse du chanteur Bobby Damase. D'autres vedettes très appréciées du public se produiront également dans leur tour de chant : « Les 4 barbus » devenus célèbres grâce entre autre à leur interprétation extraordinaire de la « Pince à linge » et du « Mannerchor de Steffisburg », et l'excellent ténor milanais Rodolpho di Cavalieri. Ajoutons enfin que jamais Revue n'aura connu rythme plus endiablé puisque Fred Bohler dirigera en personne son grand orchestre de jazz venu tout droit de l'étranger pour assurer le succès du spectacle.

COUP D'ŒIL

sur la vie politique, économique et sociale

La Suisse membre provisoire du GATT

L'événement a passé à peu près inaperçu. Après avoir négocié sur la base du nouveau tarif douanier suisse, avec plusieurs pays membres du GATT, cet organisme a admis la Confédération en son sein, en qualité de membre provisoire. C'est en quelque sorte une consécration de notre nouveau tarif douanier et l'assurance que la Suisse jouira comme les autres membres du GATT, de la clause de la nation la plus favorisée. Le revue britannique « The Economist » a pu écrire, à propos de la manière dont nos représentants avaient mené les négociations, que c'était là un chef-d'œuvre de diplomatie commerciale.

L'excès en tout est un défaut

L'initiative socialiste en faveur de l'introduction de l'initiative législative sur le plan fédéral a recueilli 102 051 signatures. Ce chiffre imposant ne doit pas faire oublier les dangers de cette initiative, qui risque de nous conduire à une véritable inflation de votations populaires. L'abstentionnisme aidant, la démocratie ne sortira pas renforcée de cette extension des droits populaires.

Si l'initiative devait être acceptée par le peuple, il serait en tout cas urgent de créer une juridiction constitutionnelle pour veiller à la constitutionnalité des lois qui seront introduites par voie d'initiative.

Le bouc émissaire

La trop grande abondance de produits laitiers sur le marché suisse (le même phénomène a d'ailleurs été constaté en d'autres pays) incite les uns et les autres à rechercher la cause de ce phénomène. Comme on hésite à incriminer la politique de soutien de la Confédération, d'aucuns ont cru trouver un bouc émissaire en l'espèce des importations de produits laitiers étrangers. En fait, ce reproche est dénué de tout fondement. Dans un régime d'échanges internationaux basé sur la réciprocité, si nous voulons exporter, nous devons importer. Ce qui compte donc, c'est le rapport entre les importations et les exportations de produits laitiers. Or, la statistique montre qu'il est resté à peu près sans changement de 1957 à 1958.

Attention à l'arbitraire administratif !

Le récent arrêté du Conseil fédéral sur les courses régulières de taxis automobiles prévoit l'obligation d'une concession pour les courses faites avec des véhicules pouvant transporter plus de 8 personnes (chauffeur compris), effectuées méthodiquement, vers une destination déterminée et concurrençant sensiblement des entreprises de transport. L'arrêté prévoit que le département fédéral des postes et chemins de fer peut donner des instructions détaillées à ce sujet. Il serait heureux qu'il le fît sans tarder et qu'il définit clairement ce qu'il entend par « effectuées méthodiquement » et par « concurrence sensible ». Si l'on reste dans les termes vagues de l'arrêté, ce sera une porte de plus ouverte à l'arbitraire administratif.

A.

Banque suisse d'épargne et de crédit

Le bénéfice net de l'exercice 1958 s'élève à Fr. 434 980,65 (en 1957 Fr. 397 789,07). En tenant compte du report de l'année 1957, le solde disponible du compte de pertes et profits est de Fr. 571 596,72.

Le conseil d'administration propose la répartition suivante : 5,143 % (comme l'année précédente) de dividende au capital-actions ordinaire et de priorité 282 857,10 francs comme l'année précédente), attributions aux réserves Fr. 80 000 (en 1957 Fr. 50 000,—) et à la Fondation en faveur du personnel Fr. 50 000 (comme l'année précédente), report à compte nouveau 158 739 francs.

LE PROGRAMME DE SOTTENS

Samedi 31 janvier

7 00 Radio-Lausanne vous dit bonjour — 7 15 Informations — 7 18 L'horloge parlante et le bulletin d'enneigement des stations romandes — 7 20 Aubade populaire — 11 00 Concerto pour violoncelle et orchestre (P. Muller) — 11 25 Musique anglaise — 12 00 Accordéon — 12 20 Ces goals sont pour demain — 12 30 Fanfares et harmonies romandes — 12 45 Informations — 12 55 Demain dimanche — 13 30 Plaisirs de longue durée — 14 00 Micro-magazine de la femme — 15 00 Micros et sillons — 15 15 Jazz — 15 45 La semaine des trois radios — 16 00 Route libre — 16 25 Concerto No 3, en do majeur (Serge Prokofiev) — 16 50 Moments musicaux — 17 05 Swing-Sérénade — 17 30 L'heure des petits amis de Radio-Lausanne — 18 10 Les cloches du pays : Le Noirmont (J. B.) — 18 15 Le micro dans la vie — 19 00 Ce jour, en Suisse et dans le monde — 19 15 Informations — 19 25 Le miroir du monde — 19 45 Discanalyse — 20 30 Service secret : Le jardin andalou — 21 10 Discoparade — 22 10 Simple police — 22 30 Informations — 22 35 Instantanés sportifs.

Dimanche 1er février

7 10 Radio-Lausanne vous dit bonjour — 7 15 Informations — 7 20 Concert matinal — 8 00 Trio en si mineur (J. Brahms) — 8 45 Grand-Messe — 9 55 Sonnerie de cloches — 10 00 Culte protestant — 11 05 L'art choral — 11 30 Le disque préféré — 12 30 L'émission paysanne — 12 45 Informations — 12 55 Le disque préféré — 13 50 La vie fantastique de l'Illustre Renard, par René Roulet — 14 30 C'est aujourd'hui dimanche — 15 00 Reportage sportif — 16 45 L'heure musicale — 18 25 Le courrier protestant — 18 35 L'émission catholique — 18 45 Résultats sportifs — 19 15 Informations — 19 20 Commentaires : Suffrage féminin — 19 30 Le monde cette semaine — 19 50 Escales : Berlin, par J. P. Goretta — 20 20 Radio-Lausanne a pensé à vous — 20 40 Histoires du bout du monde — 21 45 Piano — 21 55 Du tac au tac — 22 30 Informations — 22 35 Marchands d'images — 22 55 Orgue.

Lundi 2 février

7 00 Joyeux réveil — 7 15 Informations — 7 20 Mélodies du monde — 11 00 Musiques et refrains de partout — 11 20 Vies intimes, vies romanesques — 11 30 Orchestre — 12 00 Au carillon de midi — 12 45 Informations — 12 55 En vers et contre tous — 13 00 Le catalogue des nouveautés — 13 30 Les belles heures lyriques : De Rossini à Donizetti — 13 55 Femmes chez elles — 16 00 Le feuilleton : Voyage au centre de la terre, de Jules Verne — 16 20 Romantisme slave — 17 00 Un grand poète : Federico Garcia Lorca, causerie (sixième et dernière émission : lundi 9 février, à la même heure) — 17 20 Musique légère — 17 45 L'Université radiophonique internationale — 18 00 Rythmes d'Europe — 18 30 Micro-partout — 19 15 Informations — 19 25 Le miroir du monde — 19 45 Orchestre — 20 00 Enigmes et aventures : L'âne de Martin — 21 00 La Boule d'Or — 22 30 Informations — 22 35 Le Magazine de la télévision — 22 55 Ballades pour la nuit.

Le plus grand choix chez Pfister-Ameublements S.A.
Lausanne, Montchoisi 5

Riddes - Salle du Collège
Dimanche 1er février, 20 h. 30
Représentation théâtrale
LA MAISON DU PRINTEMPS
donnée par la troupe du Château, Martigny.

CAFÉ DES MESSAGERIES
Martigny
Samedi 31 janvier, dès 20 h. 30
Dimanche 1er février, dès 16 h. 30
LOTO
du Hockey-Club Martigny
Beaux lots - Invitation cordiale.

CORBILLARD-AUTOMOBILE
CERCUEILS
COURONNES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

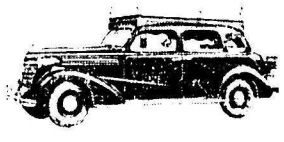

Pompes funèbres
Marc CHAPPOT
Martigny-Ville
Tél. 026 / 6 14 13

La bière en ver(re)s et pour tous

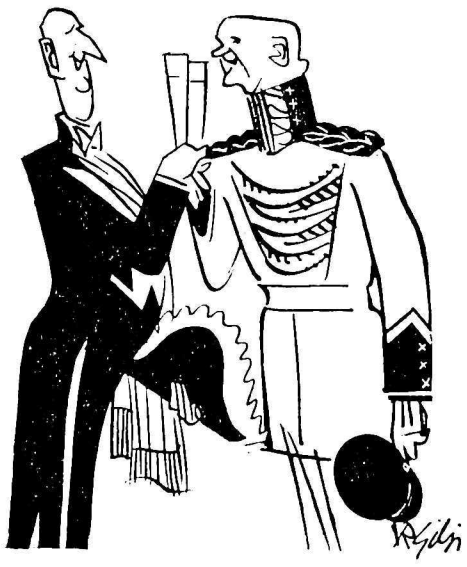

Diplomates et militaires doivent garder la tête claire.

C'est pourquoi ils préfèrent souvent la fine amertume de la bière, qui sait les désaltérer sans altérer leurs talents.

La bière est bonne

CHAMOSON
Grande Salle de la Coopérative
Dimanche 1er février
Grand bal
dès 17 heures 30
organisé
par le Ski-Club Ardevaz et conduit par
les «Hawaians Ramblers» de Lausanne
à 16 h. 30 : Distribution des prix.
— Ambiance et gaieté —

MARTIGNY-BOURG
ENCHÈRES PUBLIQUES

Messieurs Gilbert et Gaston Guex, exposeront en vente aux enchères publiques volontaires qui se tiendront au Café de la Poste, à Martigny-Bourg, samedi **31 janvier 1959, à 15 heures 30,** les immeubles suivants sis au lieu dit « Les Grépons » (Brésil) sur terre de Martigny-Bourg :

Nos 1531	vigne	314 m2.
	inculte	436 m2.
1534	vigne	1063 m2.
	inculte	505 m2.
1535	vigne	222 m2.

Ces immeubles sont d'un seul tenant.

Prix et conditions seront donnés à l'ouverture des enchères.

p. o. Edmond Sauthier, notaire.

Football-Club — Vernayaz
Dimanche 1er février 1959, au
CAFÉ DU PROGRÈS
dès 11 heures
LOTO-Apéritif
dès 15 et 20 heures
GRAND LOTO
Prix de la carte 0,50 et grands jeux à 1 fr.
Avec des lots jamais vus... chez nous !
Skis - Jambons - Dindes - Fromages
Gibier - Poulets, etc.
Invitations cordiales
à tous les Clubs voisins et amis.

On cherche
JEUNE FILLE
pour ménage. Entrée de suite ou à convenir.
Ecrire à **M. Milo Fellay, Verbier.**
Tél. (026) 7 13 76.

1er mars
à louer à Martigny-Bourg
appartement
de 4 pièces, tout confort.
S'adr. tél. 6 13 09.

Toutes fournitures pour écoles et bureaux - Imprimés soignés
Imprimerie MONTFORT
L. Cassaz-Montfort succ. Tél. (026) 6 11 19
Martigny

Chronique de Martigny

Dimanche 1er février :

Martigny - Viège

Le grand derby Martigny-Viège constituera certainement le great-even de la saison à la patinoire de Martigny. En effet, l'ardeur mise par les deux équipes afin de faire triompher leurs couleurs a toujours fait de ces rencontres les plus passionnantes qui soient. Cette année la partie revêt une importance particulière pour les deux teams. Viège, cette saison, a fixé son objectif sur la ligue nationale A et ne pourra se permettre aucune défaillance, ce dont ne manquerait pas de profiter son rival direct, La Chaux-de-Fonds.

De son côté, Martigny doit faire des points, s'il veut s'éloigner de la zone dangereuse. Ces deux raison feront de ce match une lutte de tous les instants surtout si l'on pense que les Bas-Valaisans n'ont perdu que par 1-0 à Viège. Les hommes du Canadien Mac Donald ont quelque peu peiné lors de leurs dernières rencontres contre Martigny et Gottéron, mais mercredi soir, à Sierre, les Viégeois se sont montrés en excellente condition et viendront en Octodure dans la ferme résolution de remporter la victoire.

Néanmoins, Connors et ses gars comptent bien ne pas s'en laisser imposer, et qui sait, peut-être, apporter une grande surprise à leurs supporters.

La rencontre débutera à 14 h. 30 et sera précédée, à 14 heures, d'une exhibition de patinage artistique donnée par la jeune Sonia Grand.

Votations fédérales du 1er février 1959

Institution du suffrage féminin en matière fédérale

Heures d'ouverture du scrutin : samedi 31 janvier, de 12 heures à 13 heures, et dimanche 1er février, de 10 heures à 12 heures.

Café des Messageries

Samedi 31 janvier dès 20 h. 30, dimanche 1er février dès 16 h. 30, LOTO du Hockey-club Martigny.

Beaux lots. Invitation cordiale.

Cours de ski des écoles

Ce cours a débuté hier par un temps splendide, à Verbier. Comme d'habitude, les enfants sont confiés à des moniteurs compétents et attentifs.

Jeudi prochain, ainsi que lundi et mardi de la semaine de Carnaval le cours se poursuivra sur les pentes ensoleillées de la magnifique station.

Médecin de garde

Le service est assuré du samedi dès 20 h. jusqu'au lundi 8 h.

Dimanche 1er : Docteur Gard

Classe 1889

Serrez les coudes. Les contemporains et contemporaines de Martigny et environs sont convoqués au café de la Taverne de la Tour, à Martigny-Ville, le 1er février à 15 heures, pour décisions. L. A.

C. S. F. A.

Dimanche 1er février, sortie à Montana. Réunion des participantes vendredi à 20 heures 30, à l'Hôtel Central.

Carnaval de Martigny

Communiqué officiel

Martigny n'organisant pas de cortège cette année, **Carnaval 1959** est placé sous le slogan : « **Martigny - Carnaval de nuit** »

Le comité invite tous les cafetiers et restaurateurs, qui ne l'ont pas encore fait, à décorer leur établissement comme ces dernières années. Il y a là une vieille tradition à maintenir.

Thé-concours d'enfants :

Le si sympathique thé-concours d'enfants qui, chaque année, charme grands... et petits aura lieu **le samedi 7 février, dès 15 h. 30** au Casino Etoile.

Le comité encourage tout particulièrement les mamans à costumer leurs enfants cette année afin d'assurer le traditionnel succès de cette jolie manifestation.

Riche pavillon de prix.

Orchestre et attractions ! ! !

Carnaval au Casino-Etoile

La Direction du Casino Etoile vous communique ci-après son programme pour le Carnaval 1959 :

1. Début des manifestations le samedi 7 février (veille de Carnaval).
2. Samedi 7 février : **Thé d'enfants** et premier **grand bal masqué** conduit par le merveilleux ensemble « Hawaian Ramblers » dans la grande salle et le trio « Botkine » au Foyer.
3. Dimanche 8 février : dès 14 h. 30, **Thé dansant** et dès 20 h. 30, **grand bal masqué** avec l'habituel grand concours doté de nombreux et très beaux prix.
4. Lundi 9 février : à nouveau le grand **bal nègre avec concours,** le bal le plus original de Carnaval.
5. Mardi 10 février : Clôture du Carnaval par le dernier grand bal masqué.

Attention ! Dimanche, lundi et mardi : le formidable orchestre DED GERVAL (10 musiciens) dans la grande salle et le non moins réputé trio BOTKINE au Foyer.

Sensationnel : Les masques auront absolument libre entrée au Casino Etoile cette année. Qu'on se le dise et qu'on se masque...

MARTIGNY-BOURG

Soirée de la fanfare municipale « Edelweiss »

La fanfare municipale «Edelweiss» donnera sa soirée des Membres passifs le samedi 31 janvier dès 20 h. 45 à la grande salle communale. Le programme suivant sera exécuté sous la direction de M. le professeur Nicolas Don :

Première partie

1. *Aux Jeux*, marche de Bohnsack
2. *La Chauve Souris*, ouverture, J. Strauss
3. *Il court, il court, le Furet*, fantaisie, de Kalkmann

Deuxième partie

4. Productions d'élèves

Entracte

Troisième partie

5. *Egmont*, ouverture de Beethoven
6. *Rhapsodie russe*, de Heusser
7. *Vers la frontière*, marche de Davain

Quatrième partie

8. Production de Miss Gina, danseuse
9. Productions du Duo Bellas, jongleurs sportifs excentriques.

Les Membres passifs qui n'auraient pas reçu l'invitation par un oubli dont nous nous excusons sont priés de se présenter sans autre à l'entrée.

Après le concert, grand bal conduit par l'orchestre The Roaders et ses 6 musiciens.

CHRONIQUE SPORTIVE

Sierre - Viège 3-7

(0-0, 0-3, 3-4)

Mercredi soir, patinoire de Graben ; glace en bon état ; 3 000 spectateurs.

Sierre : H. Benelli ; B. Benelli, A. Giachino ; Bonvin, Tonossi ; Bregy, Denny, Imboden ; Theler, Roten, Zurbriggen ; Braune.

Manque : J. Giachino, blessé.

Viège : A. Truffer ; Meyer, G. Schmid ; Studer ; H. Truffer, Mac Donald, Salzmann ; T. Truffer, R. Truffer, Pfammatter ; E. Schmid.

Arbitres : MM. Aellen (Morat) et Luthy (Berne)

Pénalisations : au 1er tiers : B. Benelli (14e) ; Bregy (15e) ; G. Schmid (17e) ; au 2e tiers : R. Truffer (3e) ; Denny (6e) ; Meyer (17e) au 3e tiers : Mac Donald (4e).

Buts. Au 2e tiers : G. Schmid sur passe de T. Truffer (10e), H. Truffer sur passe de Mac Donald (16e), H. Truffer sur passe de Salzmann (19e) ; au 3e tiers : Salzmann sur un fantastique effort personnel alors que Viège est en infériorité numérique (6e), Zurbriggen, de la ligne bleue, sur passe de Denny (6e) ; Mac Donald, sur effort personnel, après avoir semé Denny (11e) ; G. Schmid, de la ligne bleue, sur passe de Mac Donald (13e) ; R. Truffer, solo (17e) ; Bonvin, solo (19e) ; Denny, solo (19e).

Entre la 15e et la 16e minute de jeu Viège joua à 5 contre 3 et ne parvint pas à ouvrir le score ; si nous ajoutons que durant deux minutes chaque équipe évolua avec un avantage numérique, l'on aura une idée assez précise du premier tiers-temps, caractérisé donc par une supériorité alternative mais tout à fait stérile, même si nous tenons compte du fait que les deux gardiens furent chaudement alertés de temps à autre, H. Benelli un peu plus souvent que A. Truffer. Le jeu se déroula d'une manière assez terne et ne donna guère lieu à des phases vraiment intéressantes.

Malgré une domination de plus en plus nette du HC Viège, il a fallu attendre le milieu du match pour voir marquer le premier but ; dès ce moment-là, l'équipe haut-valaisanne se décontracta et son jeu s'améliora quelque peu. Ainsi, les visiteurs prennent de l'ascendant sur les Sierrois qui mettent pourtant tout leur cœur en défense ainsi que dans leurs dangereuses contre-attaques, qui contraignent A. Truffer à de belles phases. Le match s'anime singulièrement au cours de la dernière reprise et le public se met enfin à vibrer pour des faits qui en valent la peine. Les deux étreintes se desserrent et le déroulement des opérations gagne en intérêt.

Juste vainqueur, le Viège HC a donné l'impression de s'être retrouvé après ses succès difficiles contre Martigny (1-0) et Gottéron (7-5).

Quant au HC Sierre, il a eu le grand mérite de garder le jeu assez ouvert et de se battre avec beaucoup de cœur jusqu'à l'ultime seconde, ce qui lui valut deux buts dans la dernière minute.

P. M.

● La voix du speaker a changé, mercredi soir ; en effet, notre cher confrère et ami Walty Leya n'occupait pas son poste habituel. Il se trouve actuellement à l'hôpital de Sierre, où il avait dû être transporté d'urgence le lendemain du match Montana-Sierre ; son état exige un assez long traitement et surtout beaucoup de ménagements.

Nous lui souhaitons un rétablissement aussi complet que possible en l'assurant de notre excellent souvenir.

● Fait assez extraordinaire pour un match disputé avec autant d'énergie (mais toujours dans les limites permises ; l'on pourra dire ce que l'on veut de Viège, les joueurs restent corrects tout en étant très virils), une seule crosse a été cassée, et encore vers la fin de la partie.

Sion - Crans 11-3

(2-0, 5-1, 4-2)

Match de liquidation pour le HC Sion dont la victoire met néanmoins sa victime dans une position précaire au bas du classement, ceci d'autant plus que Crans doit encore se rendre à Villars.

Les buts ont été marqués par Guay (3), Debons (2), Romailler (2), Imboden, Germanini, Dayer et Micheloud pour Sion, alors que Carlsen scorait 3 fois pour Crans.

Charrat I - Monthey I 5-3

(0-1, 2-1, 3-1)

Match joué sur la patinoire de Charrat. Les arbitres, MM. Burckardt et Fontaine, donnèrent entière satisfaction.

Equipes en présence :

Monthey : Défago ; Schroeter, Grau ; Raest, Mayer ; Raboud, Schaenbet, Le Roy ; Borella, Coppex, Défago G.

Charrat : J. Luy ; Magnin, Bruchez ; Luy, Moret, Guex ; Luisier, Volluz, Cretton ; (Pointet, Pellaud). Manquait Gaillard, au service militaire.

Le Canadien Le Roy (2) et Meyer scoraient pour les visiteurs, tandis que Guex, Moret, Luy, Magnin et Cretton assuraient la victoire des locaux. Une victoire longue à montrer le bout de son nez, si l'on examine le résultat par tiers. Les deux équipes, très égales, luttèrent de toutes leurs forces pour remporter l'enjeu. Au Monthey, nous avons noté l'excellente prestation du gardien Défago, du Canadien Le Roy, de Borella et de Meyer. Chez les locaux, le gardien moins sollicité que son vis-à-vis, a fait une bonne partie, tout comme l'arrière Magnin et le centre-avant Moret, très dangereux, bien servi qu'il était par Volluz et surtout M. Luy, dont la rapidité d'exécution et les passes précises sont à l'origine de la victoire charrataine.

Les skieurs valaisans se rendront à Loèche-les-Bains avec leur... caleçon de bain

A l'instar de Saas-Fee, Loèche-les-Bains est en train de devenir une station d'hiver en plus d'une saison d'été toujours bien fréquentée ; pour ce faire, l'actif ski-club « Gemmi » n'a pas craint — après avoir déjà organisé les championnats valaisans de relais en 1953 et les championnats valaisans nordiques en 1957 de prendre en charge l'ensemble des championnats valaisans cette année.

Juste avant l'ouverture des concours nous avons questionné à leur sujet M. Freddy Grichting, le jeune et dynamique président du comité d'organisation, qui est lui-même un skieur émérite puisqu'il serait un des rares à pouvoir s'aligner, maintenant, au combiné « quatre » : il fait, en effet, du fond et du saut en plus des disciplines alpines, et peut ainsi parler en connaissances de cause.

Est-ce la première fois que Loèche-les Bains a revendiqué l'organisation des disciplines alpines ?

Non, ce n'est pas la première fois que Loèche-les-Bains organise les championnats valaisans au complet. En effet c'est en 1934 exactement, que notre station accueillait, pour la première fois, les fervents du ski à l'occasion précisément des 1ers championnats valaisans de ski. Permettez-moi de rappeler un souvenir personnel à ce propos : à l'époque, c'est mon père qui présidait le comité d'organisation.

Comment se présentent vos pistes pour la descente, le slalom géant et le slalom spécial ?

Au sujet des pistes, je vois ou vous voulez en venir : vous pensez que si nous n'avons organisé récemment que les disciplines nordiques, cest parce que nous ne disposions pas de terrains se prêtant bien pour les épreuves alpines. Et bien, non ! c'est pour la simple et bonne raison que Loèche-les-Bains ne disposait pas suffisamment d'hôtels ouverts en hiver pour accueillir tout ce monde sportif. Cette situation s'est complètement modifiée depuis 2 ans et maintenant la plupart des hôtels et des bains sont ouverts toute l'année. Ainsi, notre souci du logement n'existe plus.

Naturellement entouré d'un magnifique état-major, avec Lorenz Possa en tête, vous êtes, à part Champéry, Crans, Montana et Zermatt, l'une des rares stations à pouvoir organiser l'ensemble des championnats valaisans : comment cela se fait-il ?

Lors de la dernière assemblée des délégués de l'Association valaisanne des clubs de ski, tout le monde se fit d'accord pour instaurer un système de rotation pour l'organisation des championnats valaisans. Le tour de Loèche-les-Bains devait venir en 1961 à l'occasion du cinquantenaire de notre club de ski ; mais comme Crans dut renoncer à son mandat pour cette année-ci, pour diverses raisons (Trophée du Mont-Lachaux, Jeux internationaux d'hiver des silencieux, etc.), le président de l'AVCS me fit part de son embarras ; or, avec le préavis de mes camarades du club, de la société de développement et des hôteliers, je fus à même d'accepter une modification du plan établi initialement dans cette fameuse rotation.

Cela représente évidemment de sérieux atouts pour le développement de Loèche-les-Bains comme station d'hiver: qu'en pensez-vous ?

Eh bien ! je partage absolument votre point de vue : ces joutes sportives, qui débuteront aujourd'hui même aux alentours de Loèche-les-Bains feront à nouveau avancer d'un grand pas tous les dirigeants de notre station pour faire connaître ce village situé au pied de la Gemmi, avec ses sources d'eau chaude, comme un Bad Gastein suisse.

Le programme prévoit : la descente cet après-midi, le fond samedi matin et le slalom géant l'après-midi, le slalom spécial le dimanche matin et enfin le saut combiné et le saut spécial l'après-midi ; combien de concurrents attendez-vous et quels sont vos favoris pour les différentes disciplines ?

Pour la descente, nous aurons en tout 100 partants ; dans ce beau lot de participants, il est très difficile d'avancer un nom car la piste posera quelques problèmes que chaque coureur résoudra avec peine. 55 fondeurs se mesureront samedi matin ; je serais certes un mauvais président si je ne donnais pas mon ami Lorenz Possa comme favori. 105 concurrents se sont inscrits pour le slalom géant ; ici également, un pronostic s'avère difficile, cependant nous serrons les pouces pour notre crack local Raoul Grichting.

Quant au slalom spécial, avec ses 110 partants, il constitue notre souci majeur à cause des pistes ; mais nous tâcherons d'en préparer deux différentes, afin d'égaliser les chances de succès. Le vainqueur se recrutera certainement parmi les membres de l'équipe valaisanne.

Le saut (23 inscrits) nous réservera peut-être une victoire chez les juniors grâce à Erwin Grichting alors que Lorenz Possa se devrait d'enlever le combiné nordique.

Les conditions de neige sont bonnes en général cet hiver : qu'en est-il à Loèche-les-Bains ?

Nous pouvons les qualifier d'excellentes ; nous avons actuellement 1,40 m. de neige poudreuse, ce qui nous a permis de préparer les pistes avec le maximum de soin possible.

Loèche-les-Bains est donc prêt à recevoir l'élite des skieurs valaisans. Cette fois-ci, les concurrents partiront de chez eux non seulement avec l'équipement de ski, mais avec en plus un caleçon de bain ; en effet, chaque jour de 17 à 18 heures, une grande piscine est réservée aux skieurs grâce à la bienveillante attitude de la direction des bains.

P. M.

Ski-Club Martigny-Bourg

Le Ski-Club de Martigny-Bourg fera disputer dimanche, à la Forclaz, le challenge Alphonse Tornay. Le premier départ de cette compétition, qui se disputera en deux manches de slalom, sera donné à 10 h. 30. La proclamation des résultats aura lieu à 18 h. à l'auberge du Mont-Blanc.

Les bons conseils

● Si vous êtes nombreux, vous ferez une omelette bien copieuse à peu de frais, en mêlant aux œufs battus de la mie de pain trempée dans du lait.

● Si vous avez à faire une besogne qui salit les ongles, prenez soin de racler auparavant un morceau de savon, afin qu'il s'incruste sous l'ongle. Les poussières ne pénétreront pas.

LOTERIE ROMANDE
demain...
à LA SAGNE / Ne
055

Il est temps de modifier la situation humiliante de la

femme suisse

C'est pourquoi l'homme intelligent et sensé votera

oui

le 1er février

THÉÂTRE DE SION

Mardi 3 février 1959, à 20 h. 30

Le Grenier de Toulouse

donnera

L'ÉCOLE DES FEMMES

de Molière

Mise en scène de Maurice Sarrazin
Décors de Maurice Medlat

Prix des places : de Fr. 3,50 à Fr. 6,60
Location : Magasin Tronchet, tél. 2 15 50.

EVIONNAZ

Dimanche 1er février
à la Maison communale

Grand loto

organisé par la Société de chant « La Lyre »

Nombreux et beaux lots
— Invitation cordiale —

AVIS DE TIR

Des tirs aux roquettes auront lieu comme il suit :

Du lundi 2.2.59
Au vendredi 6.2.59
Du lundi 9.2.59
Au vendredi 13.2.59
} chaque jour 0800—2300

Emplacement des pièces : Salanfe.

Région des buts : Salanfe (Pt. 1953) - Pt. 2096 - Lanvouissel - La Tour - L'Eglise - Tour Sallière - Col d'Emaney - Salanfe (Pt. 1953).

Pour de plus amples informations et pour les mesures de sécurité à prendre, le public est prié de consulter les avis de tir affichés dans les communes intéressées.

Le Cdt de la Place d'armes de St-Maurice
Tél. 025 - 3 61 71

Citoyens !

Il faut que l'épouse et la mère restent

FEMMES

Notre pays est bien gouverné par des

HOMMES

qui en ont fait la meilleure démocratie du monde dans la

PAIX

Le suffrage féminin

n'est ni une nécessité
ni un bien

VOTEZ **NON** le 1er février

Le Comité valaisan d'action

IVRE...
De quelle façon un alcoolique cesse complètement de s'enivrer, vous indique notre prosp. gratuite. Envoi discret. Tél. 072 / 5 22 58
Sarona-Laboratoires, Sulgen/TG

VACHES

2 bonnes laitières, portantes pour mars.
1 génisson pour finir d'engraisser.

Innocent Roh, Erde/Conthey.
Tél. (027) 4 11 77.

Grossiste achèterait environ 100 lt. d'

eau-de-vie

de poires William.

Offres à Case postale 276, Sion.

Bel

appartement

5 pièces, tout confort, « La Résidence » à louer dès le 15 avril 1959.

S'adresser **Etude Camille et Charles Crittin, Martigny.**

Land Rover

A vendre une Land-Rover, 10 CV, état impeccable.

GARAGE LUGON
Agence Land Rover
ARDON

Cinémas

ETOILE Martigny

Tous les soirs, à 20 h. 30 précises. - Matinées : Samedi 31 janvier, à 14 h. 30 précises. Dimanche 1er février, à 14 heures précises :

LE PONT DE LA RIVIÈRE KWAI

Prix imposés : Fr. 4,— 3,50 3,— 2,50.
Location permanente. Tél. 6 11 54.

Dimanche 1er février, à 17 h. : Clark Gable et Burt Lancaster dans :

L'ODYSSÉE DU SOUS-MARIN NERKA

CORSO Martigny
6 16 22

Jusqu'à dimanche, en soirée à 20 h. 30. - Dimanche : 2 matinées, à 14 h. 30 et 17 heures (après le match de hockey) :

LES MISÉRABLES

(2me époque). Un succès sans précédent. - Louez d'avance au 6 16 22 (dès 19 h. 30).

CINE MICHEL Fully
Tél. 6 31 66

Jusqu'à dimanche 1er février. (Dimanche : 14 h. 30 et 20 h. 30) : Le merveilleux film français :

SANS FAMILLE

avec Pierre Brasseur, Gino Cervi, Bernard Blier et le petit Joël Flateau. En couleurs.

Dimanche 1er, à 14 h. 30 : Séance pour enfants (dès 7 ans).

REX Saxon

Jusqu'à dimanche 1er février. (Dimanche : 14 h. 30 et 20 h. 30) : Un film explosif, réaliste. L'histoire d'un « dur » :

MARQUÉ PAR LA HAINE

avec Pier Angeli et Paul Newman.

CINE L'Abeille RIDDES

Samedi et dimanche, à 20 h. 30 : « Un Don Camillo français » :

MON CURÉ CHEZ LES PAUVRES

avec Yves Deniaud, Arletty, Raymond Bussières, Jean Tissier.

CINEMA Ardon

Des êtres sans loi, sans peur, sans pitié s'affrontent dans :

RIVIÈRE SANS RETOUR

Des aventures impressionnantes dans les décors d'une sauvage beauté. Avec Marilyn Monroë, Robert Mitchoum, Tommy Bettig.

Samedi - Dimanche, à 20 h. 30. (Dès 16 ans).

Abonnez-vous au „Confédéré"

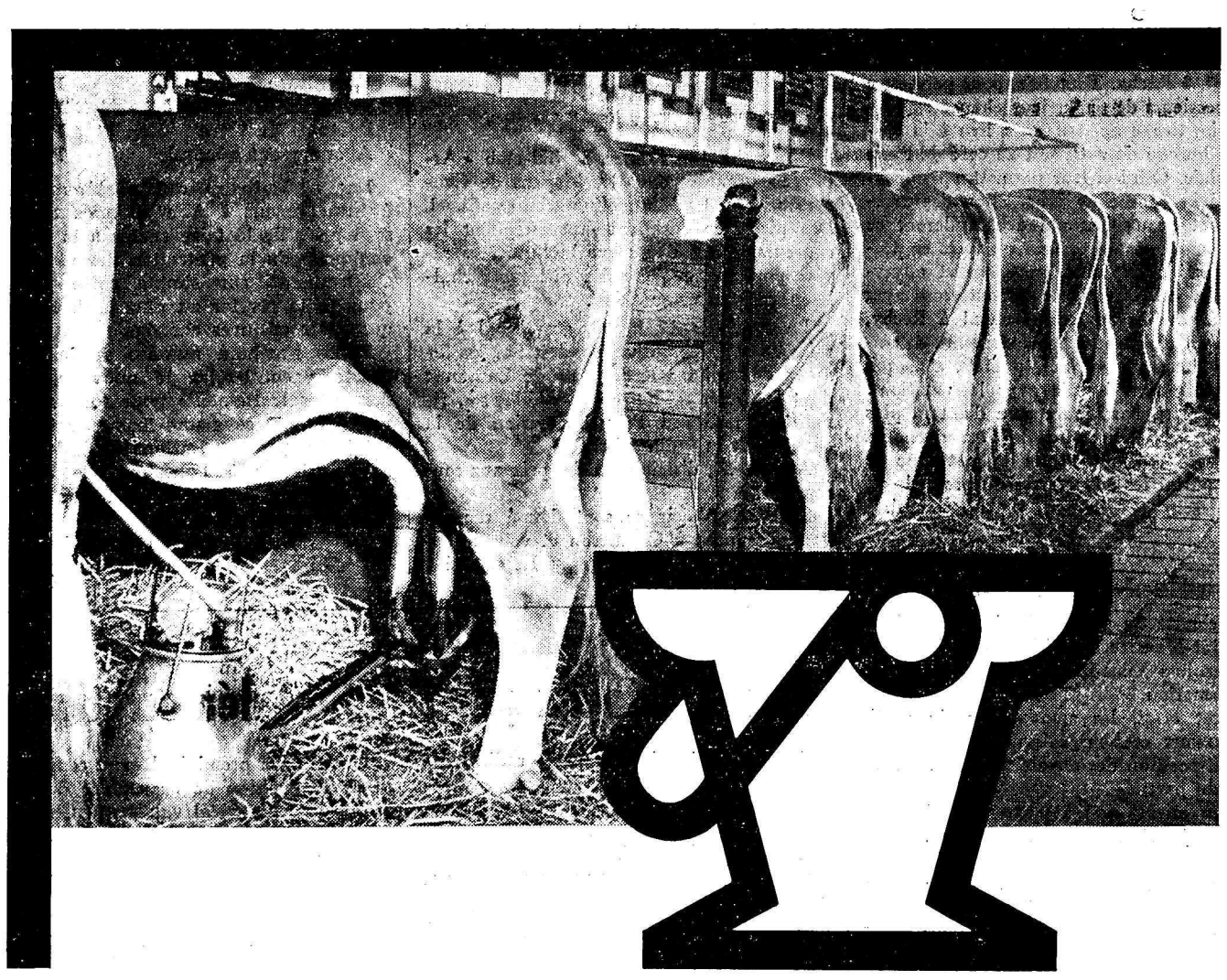

Les aliments BIO MILL valent leur pesant de lait

BIO MILL

190 BIOMILK - Lait d'élevage
191 BIOMILK - Lait d'engrais
101 BIOMILL - Veaux/sevrage (soluble)
102 BIOMILL - Veaux d'élevage (à sec)
112 BIOMILL - Granulés d'élevage
108 BIOMILL - Taureaux en monte
109 BIOMILL - Bovins d'engrais
114 BIOMILL - Cubes laitiers 22 % P.
105 BIOMILL - Vaches laitières 25 % P.
106 BIOMILL - Concentré laitier 36 % P.

Moulins de Granges SA. JURAMILL SA. Laufon

EVE-BAR
VERNAYAZ

vous offrira de la musique et ambiance à volonté
toutes les soirées du
31 janvier au 10 février

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréats français
Technicums
Diplômes de commerce
Sténo-Dactylographe
Secrétaire-Administration
Baccalauréat Commercial

Préparation au diplôme fédéral de comptable
Classes préparatoires (6 degrés) dès l'âge de 10 ans

1908 - 1958
1/2 Siècle d'expérience

Ecole Lémania

Chemin de Mornex LAUSANNE (à 3 min. de la Gare)
Tél. (021) 23 05 12

L'ACTUALITÉ VALAISANNE

Nouvelles brèves

● **M. Robert Dubuis, d'Ormône-Savièse, 66 ans, traversait la route alors que survenait une moto qui l'a happé et renversé. On l'a conduit à l'hôpital de Sion souffrant d'une commotion cérébrale et de multiples contusions.**

● **Colette Jean, de Radio-Genève, a fait une mauvaise chute alors qu'elle skiait dans la région de Verbier. Elle a une jambe fracturée.**

● **M. André Mariéthoz, de Basse-Nendaz, conduisait un camion. Il s'engagea sur le passage à niveau de Châteauneuf, au moment où arrivait le train. Le camion fut pulvérisé par la locomotive.**

M. Mariéthoz et un passager, M. Henri Bornet, s'en tirent sans une égratignure.

● **Les équipes d'ouvriers ont travaillé sans relâche à l'endroit où s'est produit l'accident de chemin de fer, à 23 km. de la gare de Brigue, entre Iselle et Varzo. Le trafic est maintenant rétabli.**

Le nombre des victimes de cet accident est de trois. Une fille d'Iselle, Mlle Rosetta Nostrini, 18 ans, est décédée. Sa mère, grièvement blessée, est hospitalisée à Varzo, tout comme M. Holzer, de Varzo.

DAVIAZ

† Pierrot Mottiez

C'est avec tristesse que nous apprenions mardi soir, la mort de notre ami Pierrot Mottiez qui s'en est allé à la fleur de l'âge, dans sa 37e année. Une maladie courte mais cruelle a terrassé en peu de temps cette constitution robuste.

Pour avoir partagé, côte à côte, son enfance et sa jeunesse, nous avons pu apprécier les belles qualités de ce jeune homme intègre, sobre, serviable, qui jouissait de l'estime de toute la population et ne connaissait que des amis. Le long cortège qui l'a accompagné, ce matin, au champ du repos, en est le meilleur témoignage.

Pierrot était très attaché à son village de Daviaz, cette campagne paternelle, cette maison familiale qu'il n'avait jamais cessé de contribuer à embellir. Et lorsqu'il y a plusieurs années, des raisons professionnelles l'avaient obligé à quitter le lieu de son enfance, il le fit avec regret et serrement de cœur. Il resta néanmoins étroitement lié à son village et ne manquait pas une occasion pour revenir parmi ses amis qui l'accueillaient toujours avec plaisir, mais qui, dès aujourd'hui, ne reverront plus ce cher ami Pierrot.

Nous nous inclinons devant la tombe de cet excellent camarade, trop tôt disparu. Nous nous associons à la douleur de ses parents auxquels nous présentons notre sincère sympathie. M. J.

SIERRE

Pour et contre le droit de vote aux femmes

Ce soir, à l'hôtel Bellevue, dès 20 h. 30 deux orateurs, en l'occurrence M. le juge cantonal René Spahr et Me Max Crittin apporteront aux débats qui passionnent l'opinion publique leur point de vue de partisan et d'opposant.

Toutes les personnes que cette conférence intéresse sont cordialement invitées et les citoyennes en particulier seront les bienvenues.

Un Valaisan qui fait honneur à son canton

Nous apprenons avec plaisir que M. Pierre Claivaz, de Martigny, lors d'une importante assemblée à Berne, groupant à peu près 70 représentants du commerce de gros des denrées coloniales et des tabacs de toute la Suisse, a été nommé par acclamations, gérant d'une caisse de compensation intéressant ces deux importantes branches de notre commerce national.

Il est réconfortant de constater que, grâce à leur intelligence et à leur travail, bien de nos Valaisans arrivent à s'imposer même outre Sarine.

Théâtre de Sion

Nous avons le plaisir d'annoncer que le Grenier de Toulouse nous revient. Il donnera le mardi 3 février, à 20 h. 30, au théâtre L'ECOLE DES FEMMES de Molière.

Le Grenier de Toulouse, l'une des meilleures troupes françaises du moment, a toujours obtenu un gros succès à Sion.

Lors du dernier spectacle, un certain nombre de personnes ont dû se contenter d'un strapontin ou d'une chaise. C'est dire qu'il est recommandé de retenir les places.

Location au magasin Tronchet, téléphone 2 15 50.

Union valaisanne des viticulteurs

L'assemblée générale aura lieu dimanche 22 février, le 1er février étant consacré à une votation fédérale.

Séance d'information pour les vignerons

Martigny-Croix : lundi 2 février à 9 h. du matin à la maison communale (pour les trois communes de Martigny) ;

Fully : lundi 2 février à 14 heures, à l'école de Vers l'Eglise ;

Saillon : jeudi 5 février à 9 h. 30, au café de la Tour ;

Plan-Conthey : le vendredi 6 février, à 9 h. 30, à la Taverne contheysanne ;

Chamoson : vendredi 6 février à 14 h., à la salle de gymnastique.

Seront traités les problèmes de la fumure de la taille et de l'encépagement.

SAXON

Jeunesse radicale

Les membres de la Jeunesse radicale sont invités à participer au Congrès cantonal des Jeunesses radicales valaisannes à Riddes, dimanche. Départ : place de la gare, à 12 h. 50.

* * *

Encore un anniversaire

C'est celui de notre ami Joseph Forré qui, demain, entrera dans sa septante-cinquième année. Si sa santé laisse quelque peu à désirer, son moral jovial et plein de malice, fait que l'on a toujours plaisir à le rencontrer.

Souhaitons-lui donc encore de longues années de séjour dans son cher hameau de « Chamlaurent » et de paisibles hivers en plaine, auprès de sa plus jeune sœur.

RIDDES

Jeunesse radicale

Assemblée annuelle ce soir vendredi, 30 janvier, à 20 heures au local de l'Abeille. Pour les jeunes qui voudraient adhérer à notre mouvement et ceux qui n'auraient pas reçu de convocation, cet avis tient lieu d'invitation. Le comité

Pelure d'orange

Glissade ! Presque.

La soirée. On écoute la radio. Journaux ou livres sont parcourus presque distraitement. Une pomme, de ces excellentes Canada, est presque chaque soir consommée régulièrement.

Il y a quelques jours, une orange la remplaça. Madame la prépare et la distribue. L'emballage qui l'empapillotait attira mon attention. Quelle publicité y faisait-on ?

Je vous livre le texte qui y figurait avec l'adresse complète — que nous abrégeons ici — du destinataire et de l'expéditeur, encadré d'images coloriées. Le voici :

Messieurs A. T. & F., Catania

Messieurs,

Vous serez sans doute bien étonnés de recevoir des remerciements et surtout des félicitations, pour la qualité supérieure de vos oranges. Elles sont excellentes, juteuses et douces à point. Voilà le dizième kilo que mon mari et moi mangeons, depuis le 1er janvier. C'est notre grand remède tous les soir avant de nous coucher une orange, pour bien dormir. Aussi nous vous remercions de bien loin pour les soins que vous donnez à votre culture d'orangers, car ce n'est pas seulement la dame nature qui fait de bons fruits, mais les soins que l'on y donne pour avoir une qualité si succulente.

En vous souhaitant le beau temps pour votre prochaine récolte, nous vous remercions sincèrement.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées. *S. L., à C., J. B. (Suisse)*

Ces régions ignorent-elles nos Canada ? Sont-elles irrationnellement desservies en produits du Valais ?

Si tel n'est pas le cas et qu'en un mois deux personnes consomment dix kilos d'oranges, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'écoulement difficile de nos récoltes indigènes. Le consommateur paie et par conséquent a le droit de choisir l'article qui lui plaît. D'accord, mais alors ne prônons pas notre solidarité helvétique. Le séparatisme jurassien irait-il jusqu'à s'y détacher ? Ou bien l'octroi du droit de vote aux femmes-ménagères nous promet-il un esprit plus confédéré ? Edm. Mr.

ISERABLES

Suffrage féminin

Ce soir 30 janvier à 20 h. à la grande salle communale, conférence publique. Orateurs : MM. Francis Germanier et Roger Bonvin, conseillers nationaux.

Attention : invitation pressante aux dames et demoiselles. Un scrutin-test sera organisé à l'issue de la réunion.

CHALAIS

Les suffragettes aux urnes

Tandis que les citoyens iront dimanche prochain 1er février aux urnes pour répondre si oui ou non ils accordent ce même droit à leurs compagnes, celles-ci auront l'occasion de montrer leur maturité civique en assistant dès 16 heures au grand loto que la Jeunesse radicale organise au café Central, à Réchy. Toutefois, pour permettre aux messieurs de tenter leur chance en premier, un tirage apéritif aura lieu à la sortie du bureau de vote, soit au café de Paris à Chalais. Celui-ci leur permettra d'apporter à leur épouse un échantillon des nombreux et beaux lots qui achalanderont ce loto. Nous sommes certain qu'après ce premier essai à l'apéritif, partisans et adversaires du vote féminin se rencontreront avec les suffragettes au café Central à Réchy, cherchant chacun à s'approvisionner de fromages, jambons, salamis, poulets, etc., qui, eux, n'ont rien à voir avec la votation ! D'autre part, l'ambiance sera d'autant plus agréable que le patron de l'établissement aura voté oui, alors que la patronne se range parmi les adversaires du projet !

c. d.

ST-MAURICE

Parti radical-démocratique

Le comité du parti radical-démocratique de Saint-Maurice a décidé d'organiser tous les derniers samedis du mois une séance d'information.

A cet effet, les mandataires du parti, communaux et bourgeoisiaux, se tiendront à la disposition des membres, dès 17 h., au local du parti.

Le premier « cinq à sept » aura lieu, samedi 31 janvier, à l'Hôtel des Alpes.

* * *

Un beau concert pour le 31

Une fois encore, l'Agaunoise nous prouvera que son ramage est tout aussi, sinon plus beau que son plumage.

Pour la partie musicale, M. Joseph Mathieu, son directeur, a tenu compte de tout pour établir son programme ; possibilités de la société, goûts de l'auditoire agaunois, apport d'un moderne à la portée des musiciens et du public.

L'exécution d'une charmante pièce pour trois trombones, avec le concours de M. Roland Schnorhk, relèvera certainement la partie musicale.

« Les Compagnons de Duin » cette troupe voisine et amie, nous interprètera une comédie en 1 acte d'André Marcel, « Coup de Bambou ». En intermède, vous applaudirez le fantaisiste Antoine Sartoretti que vous connaissez déjà. Le programme musical est le suivant :

Behouden, marche, C. Teike
Rapsodie, P. Fassbaender
Vogelhänder (potpourri), K. Zeller
Glissando, polka pour 3 trombones (R. Schnorhk, M. Puippe, G. Délez), Anklin
Poupée de Nuremberg (ouvert.) A. Adam
English suite, G. Doedijn
Séville (paso doble), R. Bourdon

Et nous nous retrouverons tous aux Alpes pour le bal qui sera conduit par l'excellent orchestre Philipson. G.

CHARRAT

Conférence de Me Aloys Copt

Le suffrage féminin, en matière fédérale, passera dimanche en votation populaire. Beaucoup de citoyens sont encore hésitants quant à la position qu'ils doivent prendre à l'égard de cette question. Le scrutin de dimanche est de première importance pour l'avenir politique de notre pays. Aussi, le comité du parti radical a jugé utile d'orienter ses membres et a demandé à Me Aloys Copt, secrétaire du PRDV, de donner, samedi soir, dès 20 h. 30, une conférence à laquelle sont conviés également les jeunes radicaux.

N. B. — Le bureau de vote sera ouvert dimanche matin, de 10 à 12 heures.

CHAMOSON

Ski-club « Ardévaz »

Dimanche 1er février, le Ski-club « Ardévaz » organise dans les Mayens de Chamoson, son traditionnel concours annuel. Des pistes en excellent état attendent les coureurs, et nul doute que la lutte sera sévère pour la conquête des différents challenges mis en compétition.

Le soir, dès 17 h. 30, grand bal à la salle de la Coopérative, conduit par les fameux « Hawaians Ramblers » de Lausanne dont le chef n'est autre que « Gilby's », finaliste du Grand Prix Eurovision de la chanson de la radio suisse.

A 18 h. 30, distribution des prix aux coureurs.

Sport et plaisir se sont donné rendez-vous dimanche à Chamoson et vous attendent. Le comité

Une déclaration sympathique des socialistes français

Il est toujours réconfortant de pouvoir citer des exemples de collaboration républicaine et démocratique entre des partis différents mais poursuivant avec la même ardeur la défense de ces principes essentiels.

C'est ainsi que nous relevons avec plaisir la déclaration du parti socialiste français à l'occasion de la répartition des places réservées aux divers groupes à l'Assemblée nationale. Le groupe radical ayant été logé loin du groupe socialiste, un porte-paroles de ces derniers a protesté en ces termes :

« Nous estimons que les radicaux, qui sont à nos côtés dans le pays, doivent être également à nos côtés à l'Assemblée ».

Voilà qui fait plaisir et qui pourrait inspirer l'attitude de certains chefs socialistes de chez nous lorsqu'ils s'acharnent contre le parti radical.

Communiqué de la station cantonale de la protection des plantes

1. Abonnement au bulletin antiparasitaire

Comme par le passé, la Station cantonale pour la protection des plantes continue en 1959 son système d'information par voie de bulletins antiparasitaires.

Avec cette émthode l'abonné reçoit en temps opportun et par courrier séparé les communiqués de lutte antiparasitaire intéressant particulièrement sa région.

De plus, et dans la mesure du possible, il est envoyé aux abonnés la documentation scientifique qui peut leur être utile.

Les frais inhérents à l'organisation de l'abonnement ne pouvant pas être complètement supportés par notre service, nous sommes obligés de demander aux abonnés un émolument annuel.

Arboriculture	Fr. 8,—
Viticulture	Fr. 4,—
Fraises	Fr. 2,50
Pommes de terre	Fr. 1,50
Abonnement général	Fr. 15,—

Les agriculteurs qui s'intéresseraient éventuellement à être abonnés en 1959 sont priés de le faire savoir à la Station cantonale de la protection des plantes, à Châteauneuf, sur simple carte postale, pour le 15 février au plus tard, en indiquant les cultures choisies.

II. Le prochain numéro de la Revue romande contiendra le nouveau calendrier des traitements pour toutes cultures, présenté sous une forme tout à fait originale, par les Stations fédérales d'essais agricoles à Lausanne. Ce numéro qui coûte fr. 0,50 pièce peut être obtenu auprès de notre Station.

Station catonale de la protection des plantes.

SALVAN

Réflexions sur un nouveau-né

Les lecteurs de ce journal, ont appris par le numéro de lundi dernier, qu'un nouveau ski-club venait d'être mis au jour aux Marécottes. C'est exact. Notre commune de Salvan aura donc deux clubs de ski : l'ancien, le ski-club de Salvan, qui continuera sa sportive existence avec les sportifs des trois autres villages de la commune, et le nouveau, des Marécottes, avec les adhérents du village seulement.

Ce que le communiqué cité plus haut a omis de dire, ou ignorait pour le faire, ce sont les raisons qui ont guidé les sportifs !!! de la station des Marécottes vers la création d'un ski-club purement local.

Nous ne pouvons pas retracer ici en ce bref billet toutes les péripéties qui ont précédé cette décision. On saura cependant que depuis quelques années des bringues et des rivalités de clocher surgissaient périodiquement, qui devaient tôt ou tard amener une scission chez les skieurs salvanains. Les gens des Marécottes ne pouvaient plus supporter que leurs champions courussent sous les couleurs trop générales de Salvan ; ils leur fallait une étiquette à eux, afin que les exploits ou les futurs exploits de leurs couleurs profitassent uniquement à leur station. Tout est là-dedans. Il semble d'autre part, que l'opinion des skieurs marécottins eux-mêmes soit quelque peu négligée, sans quoi, un arrangement aurait été possible. Si l'on tient compte de la situation des promoteurs de cette nouveauté, il apparaît comme vraisemblable qu'on en veut faire une affaire commerciale et tabler sur les prouesses futures des sportifs pour obtenir que le nom « Les Marécottes » apparaisse au fronton des palmarès de nos grandes épreuves de ski, d'où réclame gratuite qui ne saurait profiter qu'à la station.

Dans cette affaire on a donc délibérément négligé la vieille croyance « l'Union fait la Force » pour adopter celle qui dit « Diviser pour régner ».

Quant à l'avenir du ski-club de Salvan nous ne le croyons pas sérieusement compromis ; avec un même esprit et un même idéal, jouissant de la sympathie et de l'appui de tous, il connaîtra encore de belles et saines satisfactions exemptes de vaines glorioles de clocher.

Sylva semper verecit.

BRAMOIS

Assemblée du parti radical-démocratique

Samedi 24 janvier, le parti radical-démocratique de Bramois a tenu son assemblée annuelle sous la présidence de son dynamique représentant au conseil communal, M. Léon Jacquod.

Dans son rapport présidentiel, le président remercie les membres de leur bonne participation et invite aînés et jeunes à collaborer dans le même esprit que jusqu'à ce jour, ce qui permettra à notre parti de connaître des succès toujours plus importants et nombreux.

Il profite de l'occasion pour faire un rapport très intéressant sur l'activité du parti en 1958 et les faits marquants du ménage communal, en particulier sur ceux de la nouvelle école.

Après cet exposé très instructif et très applaudi ainsi que la lecture des comptes qui font ressortir une saine situation financière, constituée par de généreux radicaux, la discussion est ouverte et largement utilisée.

Cette discussion sur de nombreux problèmes communaux et politiques prouve tout l'intérêt que portent les citoyens radicaux de notre commune aux affaires publiques.

Le problème de l'irrigation du vignoble a notamment fait l'objet d'une discussion importante et utile. L'assemblée unanime a décidé, par une résolution, que son représentant au Conseil communal intervienne auprès des organes compétents et responsables pour que ce problème et cette question soient liquidés dans le plus bref délai.

L'assemblée prend également connaissance de la décision de l'assemblée des délégués du parti radical valaisan à Chamoson au sujet de la représentation proportionnelle pour l'élection du Conseil d'Etat.

La partie administrative terminée, c'est par le traditionnel verre d'amitié que se termine cette assemblée annuelle qui a prouvé, une fois de plus, la vitalité de notre parti dans notre commune et l'excellent esprit qui anime tous ses membres, jeunes et aînés. Parti radical-démocratique de Bramois

Branle-bas montheysan

Du 7 au 10 février prochain, la ville ensoleillée du Bas-Valais sera complètement transformée par la grâce du Prince Carnaval, 87e du nom.

Les fidèles sujets de ce prince enchanteur travaillent fiévreusement depuis plusieurs semaines à la réalisation d'un programme alléchant : Jugement du bonhomme Hiver, avec participation de plusieurs fanfares et groupes costumés, bals masqués, batailles de confetti, journal satirique, tout contribuera à égayer spectateurs et participants.

Aussi sommes-nous certains que ces 87es festivités carnavalesques seront une réussite.

Pour peu que vous aimiez la vie, ne gaspillez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite. *Franklin.*